

PROCES VERBAL DE SEANCE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE-REVERMONT
Séance du 16 Avril 2014

Date de convocation: 09/04/2014

Nombre de délégués en exercice : 58 Présents : 55 Votants : 58	L'an deux mille quatorze, le seize avril à 20H00, Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes de Bletterans sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.
--	--

Délégués présents (ayant voix délibérative) :

ARLAY : Christian BRUCHON, Jean-Luc URIET, Jean-Louis VAUCHEZ
BLETTERANS : François PERRODIN, Christine PETITJEAN, Stéphane LAMBERGER, Sylvie LEBRUN, Dominique MEAN
BOIS DE GAND : Emmanuel MURADORE
CHAMPROUGIER : Hervé GIMARET
CHAPELLE VOLAND : Jacques ROBELEY, Sylvie BONIN
CHAUMERGY : Gilles TSCHANZ, Hervé CHÂTEAU
CHENE SEC : Pierre CHANOIS
CHEMENOT :
COMENAILLES : Jean Louis MAITRE, Bruno GUICHARD, Nicole BURON,
COSGES : Jean-Noël COSGES
DESNES : Bernard PEYRAUD, Renaud ROZAIN
FONTAINEBRUX : Michel CHALUMEAU
FOULENAY : Michel CANNAZZARO
FRANCHEVILLE : Patrice BONNOT
FROIDEVILLE : Alain PERNOT
LA CHASSAGNE : Gabriel CAMBAZARD, suppléant de M. Jean-Louis TROSSAT
LA CHARME : Pierre Jean CORNU, suppléant de M. Luc LE
LA CHAUX EN BRESSE : Daniel BERNARD
LARNAUD : Philippe ANTOINE, Jean-Claude FAUVEY
LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD
LES REPOTS : Didier JOUVENCEAU
LOMBARD : Sylvie FAUDOT
LE VILLEY : Michelle CHATELAIN
MANTRY : René JEUNE ayant reçu pouvoir de M. Jean-Paul GERDY
NANCE : Bernard LONJARRET, Eric MONNIER
QUINTIGNY : Yves MOINE
RECANOZ : Daniel JACQUOT ayant reçu pouvoir de M. Serge GREVY
RELANS : Robert BAILLY, Nathalie GAGNEUX
RUFFEY S/ SEILLE : Daniel URBAIN ayant reçu pouvoir de Mme Evelyne PETIT, Emmanuel BILLET,
RYE : Jean-Claude BOISSARD
SELLIERES : Philippe GHICHARD, Bernard JOLY, Jocelyne KOENIG,
SERGENAUX : Jean BACHELEY
SERGENON : Mathilde CYROT-LALUBIN
TOULOUSE LE CHATEAU : Marie-Paule PONTTHIEUX
VERS SOUS SELLIERES : Jean-Louis BRULEBOIS
VILLEVIEUX : Jean-Paul GAUTHIER, Jean-Louis MAGNIN, Jean-Charles CLERGET
VINCENT : Arlette SAUGET

Secrétaire de séance : Philippe ANTOINE

Jean Louis MAITRE, Président sortant remercie les élus présents et le Maire de Bletterans pour son accueil à la salle des fêtes de Bletterans.

Bernard PEYRAUD, en qualité de Doyen, prend la présidence de la séance. Il rappelle les modalités du vote pour l'élection du Président.

L'assemblée désigne deux assesseurs :

- M. RICHARD
- Mme LALUBIN

1- Election du Président

M. PEYRAUD fait appel à candidature pour le poste de Président. Jean Louis MAITRE se porte candidat pour le poste de Président de la Communauté de Communes Bresse Revermont.

M. MAITRE se présente.

Il est fait procéder au vote à bulletins secrets.

Résultats du vote :

J.-L. MAITRE : 51 voix
B. PEYRAUD : 1 voix
C. BRUCHON : 1 voix
Votes blancs : 5

Proposition de délibération n°61/14

Vu l'article L2122-7 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales,
Vu la candidature déclarée de Jean Louis MAITRE,
Vu les résultats du 1^{er} tour de vote,

M. MAITRE est élu Président de la communauté de communes au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue par 51 voix pour, 1 voix à Bernard PEYRAUD, 1 voix à Christian BRUCHON et 5 votes blancs.

2- Choix du nombre de vice-présidents

Le Président propose au Conseil Communautaire de déterminer le nombre de vice-présidents.

Le Président expose que ces trois dernières années, la CCBR a fonctionné avec 6 vice-présidents. Il rappelle les compétences de la CCBR. Il propose de poursuivre un fonctionnement avec 6 vice-présidents.

Proposition de délibération n°62/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,

Le Président propose au Conseil de fixer à 6 le nombre de Vice-Présidents.

Vote : Unanimité.

3- Election des vice-présidents

Le Président propose au Conseil Communautaire d'élire les différents vice-présidents.

Le Président expose les délégations qu'il compte confier aux vices présidents et fait appel à candidature :

- 1^{ère} vice présidence : développement économique et aménagement du territoire. Philippe ANTOINE est candidat.
- 2^{ème} vice présidence : action sociale. François PERRODIN et Marie Paule PONTHEUX sont candidats.
- 3^{ème} vice présidence : tourisme et environnement. Stéphane LAMBERGER et Jean BACHELEY sont candidats.
- 4^{ème} vice présidence : culture et gestion des espaces culturels. Dominique MEAN et Jean Louis VAUCHEZ sont candidats.
- 5^{ème} vice présidence : voirie, bâtiments et accessibilité. Daniel URBAIN est candidat.
- 6^{ème} vice présidence : budget, finances, mutualisation. Jocelyne KOENIG est candidate.

Il est fait procéder à l'élection des vice-présidents tour à tour à bulletin secret.

4- Election du 1er vice président

Philippe ANTOINE se présente pour le poste de 1^{er} vice président.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- P. ANTOINE : 52 voix
- Votes blancs : 4
- S. LAMBERGER : 1 voix
- C. BRUCHON : 1 voix

Proposition de délibération n°63/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,

Vu la candidature annoncée de Philippe ANTOINE,

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

P. ANTOINE est élu 1^{er} vice président de la communauté de communes à 52 voix, 1 voix pour Stéphane LAMBERGER, 1 voix pour Christian BRUCHON, 4 votes blancs.

5- Election du 2^{ème} vice président

François PERRODIN et Marie-Paule PONTHEUX sont candidats. Une lettre est tirée au sort.

François PERRODIN se présente, suivi de Marie-Paule PONTHEUX.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- F. PERRODIN : 16 voix
- M.-P. PONTHEUX : 39 voix
- Votes blancs : 3

Proposition de délibération n°64/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,

Vu la candidature annoncée de Marie Paule PONTHEUX et de François PERRODIN,

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Marie Paule PONTHEUX est élue 2^{ème} vice présidente de la communauté de communes à 39 voix, 16 voix pour François PERRODIN, 3 votes blancs.

6- Election du 3^{ème} vice président

Jean BACHELEY et Stéphane LAMBERGER sont candidats. Une lettre est tirée au sort.

Jean BACHELEY se présente, suivi de Stéphane LAMBERGER.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- J. BACHELEY : 28 voix
- S. LAMBERGER : 29 voix
- Votes blancs : 1

Stéphane LAMBERGER est élu 3^{ème} vice président.

Proposition de délibération n°65/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,

Vu la candidature annoncée de Jean BACHELEY et Stéphane LAMBERGER,

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Stéphane LAMBERGER est élu 3^{ème} vice président de la communauté de communes à 29 voix, 28 voix pour Jean BACHELEY, 1 vote blanc.

7- Election du 4ème vice-président

Dominique MEAN et Jean Louis VAUCHEZ sont candidats. Une lettre est tirée au sort.

Dominique MEAN se présente, suivie de Jean Louis VAUCHEZ.

Il est procédé au vote.

Résultat du vote :

- Dominique MEAN : 35 voix
- Jean Louis VAUCHEZ : 20 voix
- Votes blancs : 3

Proposition de délibération n°66/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,

Vu la candidature annoncée de Dominique MEAN et Jean Louis VAUCHEZ,

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Dominique MEAN est élue 4^{ème} vice présidente de la communauté de communes à 35 voix, 20 voix pour Jean Louis VAUCHEZ, 3 votes blancs.

8- Election du 5ème vice -président

Daniel URBAIN est candidat à la 5^{ème} vice présidence. Il se présente.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- D. URBAIN : 52 voix,
- JP GAUTHIER : 1 voix
- Votes blancs : 5 voix

Proposition de délibération n°67/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,

Vu la candidature annoncée de Daniel URBAIN,

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Daniel URBAIN est élu 5^{ème} vice présidente de la communauté de communes à 52 voix, 1 voix pour Jean Paul GAUTHIER, 5 votes blancs.

9- Election du 6ème vice-président

Jocelyne KOENIG est candidate à la 6^{ème} vice présidence. Elle se présente.

Il est procédé au vote.

Résultats du vote :

- J. KOENIG : 45 voix,
- Votes blancs : 12 voix,

- J. RAQUIN : 1

Proposition de délibération n°68/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,
Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,
Vu la candidature annoncée de Jocelyne KOENIG,
Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Jocelyne KOENIG est élue 6^{ème} vice présidente de la communauté de communes à 45 voix, 1 voix pour Jean RAQUIN, 12 votes blancs.

10- Choix de la composition du bureau

Le président propose au Conseil Communautaire de déterminer la composition du bureau. Il exprime le souhait de poursuivre le travail avec un bureau composé de 12 membre, dont 6 vice présidents et un président.

Proposition de délibération n°69/14

Vu l'article L5211-10 du CGCT,
Vu les statuts de la CCBR et notamment son article 5,

Le président propose au Conseil que le Bureau soit composé de 12 membres.

Vote : unanimité.

11- Election des membres du bureau

Sont candidats au poste de membres du Bureau:

- S. FAUDOT,
- J.-P. GAUTHIER,
- R. ROZAIN,
- G. TSCHANZ,
- J.-L. URIET,

Chacun des membres se présentent.

Il est fait procéder au vote pour chacun des membres du Bureau, tour à tour.

Proposition de délibération n°70/14

Vu l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article les statuts de la CCBR et notamment son article 5,
Vu les déclarations de candidats,

Le président propose d'élire successivement les membres du bureau à la majorité absolue.

Vu la candidature annoncée au 1er poste de membres du bureau de Jean-Paul GAUTHIER,
Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Jean-Paul GAUTHIER est élu membre du bureau à 51 voix, 7 votes blancs.

Vu la candidature annoncée au second poste de membres du bureau de Renaud ROZAIN,
Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Renaud ROZAIN est élu membre du bureau à 50 voix, 8 votes blancs

Vu la candidature annoncée au 3^{ème} poste de membres du bureau de Sylvie FAUDOT,
Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Sylvie FAUDOT est élue membre du bureau à 48 voix, 10 votes blancs

Vu la candidature annoncée au 4^{ème} poste de membres du bureau de Gilles TSCHANZ,
Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Gilles TSCHANZ est élu membre du bureau à 45 voix, 13 votes blancs

Vu la candidature annoncée au 5^{ème} poste de membres du bureau de Jean-Luc URIET,
Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin,

Jean-Luc URIET est élu membre du bureau 40 voix, 1 voix pour Jean RAQUIN, 17 votes blancs.

12- Indemnités de fonction

Le président propose au Conseil Communautaire de voter le montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents.

Il explique que, selon les articles L5211-12 et art R5214 du CGCT, les indemnités maximales votées (...) par les organes délibérants des communautés de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants. Il n'y a pas d'indemnités minimales requises.

POPULATION	Président	Vice Président
De 10 000 à 19 999 habitants	48.75% Soit 1 853.21 € brut/mois	20.63% Soit 784.24 € brut/mois

Il rappelle que l'indemnité de fonction du président a été fixée en 2011 à 40% de l'indice 1015 soit une indemnité brute de 1 520.84 € par mois.

L'indemnité de fonction des vice-présidents a été fixée à 18% de l'indice 1015 soit une indemnité brute de 684.26 € par mois.

Il propose que les indemnités de fonctions restent inchangées par rapport à la précédente mandature.

Proposition de délibération n°71/14

Vu l'article L5211-12 et l'article R5214 du CGCT,

Le président propose de fixer l'indemnité du président à 40 % de l'indice 1015.

Le président propose de fixer l'indemnité de fonction des vice-présidents à 18 % de l'indice 1015.

Il est précisé que le Président ou les vices Présidents sortants perçoivent leur indemnité jusqu'au 16 avril inclus.

Le Président ou les Vice Présidents nouvellement élus percevront cette indemnité à compter du 17 avril inclus.

Vote : Unanimité.

13- Délégations de fonction du Conseil Communautaire au président

Le Président propose au conseil de lui donner délégations sur plusieurs points, conformément à ce qui était en vigueur lors de la précédente mandature.

Proposition de délibération n°72/14:

Vu l'article 2122-22 du CGCT portant délégation du conseil municipal au maire,

Vu l'article 5211-1 du CGCT portant transposition de l'article 2122-22 du CGCT aux EPCI,

Le président propose au Conseil Communautaire de déléguer au président les fonctions suivantes :

➤ Commande publique

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables pour un montant maximum de 50 000 €, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- de passer les contrats d'assurance,
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

➤ Finances

- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 250 000 €.
- De procéder à la réalisation des emprunts d'un montant maximum de 600 000 € destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires

- le cas échéant, encaisser au nom de la Communauté de Communes les indemnités versées dans le cadre d'un sinistre ou d'un litige par nos assurances.

➤ Patrimoine

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics intercommunaux
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans,

➤ Action en justice

- Engager au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défense de la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, quelque soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette compétence s'étend également au dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de Communes.
- à signer les actes de contentieux et notamment les constats d'huissiers et à engager les crédits budgétaires correspondants.

➤ Gestion des ressources humaines

- réaliser les embauches ponctuelles liées au remplacement d'un arrêt maladie, d'un congé maternité, surcroît d'activité
- la signature des conventions de stage et la gratification des stagiaires jusqu'à hauteur maximum d'un 1/3 du SMIC.
- donner délégation au président pour effectuer ponctuellement des embauches en Contrat à Durée Déterminée sous forme de vacations horaires

➤ Divers

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000€ ;
- lancer toute consultation, y compris pour les projets dont les crédits ne sont pas inscrits au budget.

Vote : unanimité.

14- Questions diverses

Calendrier :

Réunion de Bureau le 24 avril à 18H à la CCBR.

Prochain conseil : 6 mai 2014.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 23H45.

Le Président

Jena Louis MAITRE